

Objet : Groupes de travail thématiques

Monsieur le Président indique que le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a la volonté de favoriser l'implication des acteurs du territoire, dans un souci de démocratie locale et participative affirmée.

Pour atteindre cet objectif, il est proposé au Comité Syndical de mettre en place des groupes de travail en fonction des thématiques liées aux domaines de compétences du Pays : habitat, tourisme, patrimoine, environnement, services, économie, culture.

Chaque groupe thématique pourrait être constitué comme suit :

- cinq représentants du Comité Syndical,
- cinq représentants des communautés de communes et des communes hors intercommunalité,
- cinq membres du Conseil de Développement,
- le Président du Comité Syndical et son représentant délégué auprès du Conseil de Développement,
- le Président du Conseil de Développement ou son représentant.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver le principe de la mise en place de ces groupes de travail thématiques et de leur répartition,
- en cas, d'avis favorable, de procéder à la désignation de cinq membres par groupe de travail,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette opération.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le principe de la mise en place de ces groupes de travail thématiques et de leur composition, décide de procéder à la désignation de cinq membres par groupe de travail, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 19 décembre 2005
--